

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa ce n° 6353
13-09-01*

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur Proposition du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} août 2001 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Emmanuel LALSOMDE, Mle 24 916 S, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) au Ministère de la Santé.

ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 18 septembre 2001



Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la Santé

Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA